



TOTALENERGIES BWF CHAMPIONNATS DU MONDE DE BADMINTON 2025

Consultation prestataire Programme de Présentation Sportive

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION

2. CAHIER DES CHARGES

2.1 Description du besoin

2.2. Descriptif technique

3. RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

3.1 Conditions

3.2 Remise des offres

3.3 Choix du prestataire

3.4. Contact

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La Fédération Internationale, Badminton World Fédération (BWF), a confié l'organisation des TotalEnergies BWF Championnats du Monde 2025 à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Les Championnats du Monde de Badminton sont l'une des compétitions les plus prestigieuses de ce sport. Créés en 1977, ils se sont tenus dans de nombreux pays depuis leur création. Initialement organisés tous les deux ans, ils se tiennent désormais chaque année (sauf les années olympiques) depuis 2006.

Pendant 7 jours, la compétition rassemble les meilleurs joueurs du monde sur cinq tableaux : simple dame, simple homme, double dames, double hommes et double mixte.

Date de l'édition 2025 : du lundi 25 au dimanche 31 août 2025.

Lieu : adidas arena, Paris 75018

Programme de la compétition (sous réserve de modification) :

Jours de Compétition	Horaires de compétition	
Lundi 25 août	09:00	22:10
Mardi 26 août	09:00	20:40
Mercredi 27 août	09:00	22:00
Jeudi 28 août	09:30	15:30
	17:00	22:00
Vendredi 29 août	09:30	15:30
	17:00	22:00
Samedi 30 août	09:30	15:30
	17:00	22:30
Dimanche 31 août	14:00	20:30

Le prestataire sélectionné devra être en capacité de répondre aux attentes et aux besoins de la FFBaD définis ci-après.

Il est précisé qu'à l'issue de la présente consultation, et outre l'application des modalités stipulées ci-après, la FFBaD formalisera les conditions de sa collaboration avec le prestataire sélectionné dans le cadre d'un contrat de prestation de services dont la durée est définie aux présentes.

La désignation du prestataire sélectionné relève d'une validation du comité exécutif après proposition du jury dédié à l'appel d'offres.

2. CAHIER DES CHARGES

2.1 Description du besoin

La présente consultation a pour objet de sélectionner, dans le cadre d'une procédure ouverte dont les termes et conditions sont fixés ci-après, un prestataire qui se verra confier, pour l'évènement, la prestation suivante : Programme de présentation sportive.

Dans le cadre de l'organisation de cet évènement, la fédération française de badminton recherche un prestataire technique en mesure de fournir les éclairages sportifs nécessaires aux 4 courts de badminton et d'assurer la gestion intégrale du programme de présentation sportive durant l'intégralité de la compétition. A travers cette prestation, la fédération souhaite et aimerait apporter un aspect novateur et spectaculaire pour son public.

La fédération souhaite donc trouver un prestataire en mesure de concevoir, designer, planifier et livrer tous les aspects liés au programme de présentation sportive et d'offrir une prestation exceptionnelle pour le public.

La consultation se compose d'un lot unique défini comme suit :

- **Proposition d'une offre de concept et de scénographie de la présentation :**
 - **Création d'un concept visuel et sonore** qui sera déployé durant les phases de présentation des joueurs, entre les matchs, et lors des cérémonies protocolaires.
 - **Proposition d'animations à l'intention du public** : avant, pendant et après les matchs
 - **Production audiovisuelle** : réalisation et gestion des supports visuels, audio, et animations à projeter sur écrans ou via d'autres dispositifs (éclairage LED, écran 4 faces etc.).

- **Proposition d'une offre de coordination technique :**
 - Installation, maintenance et supervision de tout le matériel technique nécessaire durant la compétition, y compris le son, l'éclairage, les écrans géants, et autres dispositifs multimédias.
 - **Gestion des équipes et des intervenants** : mise en place et coordination des équipes techniques et artistiques impliquées dans les présentations.
 - **Accompagnement logistique** : organisation des dispositifs matériels en coordination avec les organisateurs du championnat, gestion des autorisations et respect des règles de sécurité.
 - **Adaptabilité et réactivité** : le prestataire devra être en mesure de réagir rapidement aux ajustements de dernière minute.

Le lot unique est mono-attributaire.

Au terme de la consultation, et en fonction des offres soumises, le responsable budgétaire de la FFBaD se réserve notamment le droit de :

- Ne pas retenir de candidat sur le lot
- Mettre un terme à la consultation
- Déclarer la consultation infructueuse puis :
 - soit lancer une nouvelle consultation,
 - soit négocier de gré à gré avec un ou plusieurs candidats en vue de leur confier, en partie ou en totalité, les composantes du lot unique.

2.2 Descriptif technique

Dans le cadre de cette consultation, la FFBaD exprime à travers son cahier des charges ses différents besoins permettant de donner les éléments de cadrage au candidat.

2.2.1 Besoins en éclairage

a) éclairage du Field of Play (FOP)

Quatre terrains de badminton devront bénéficier d'un éclairage sportif respectant le cahier des charges de Badminton World Federation (BWF) et respectant le plan d'aménagement de la FFBAD (ANNEXE en PJ). Chaque terrain devra être équipé d'un éclairage respectant un minimum de 1500 Lux.

A noter, à compter du vendredi 29 août la compétition se déroulera sur 2 terrains. Les samedi 30 et dimanche 31 août la compétition n'aura lieu que sur un seul court (terrain central).

Les riggs seront fournis par l'adidas arena et pris en charge par l'organisateur. Le candidat devra se mettre en relation avec l'adidas arena pour la réalisation du plan de feux.

b) éclairage de la zone mixte

La FFBaD exprime un besoin en termes d'éclairage permettant de mettre en avant la zone mixte. Cet espace à destination des médias, nécessite un éclairage blanc et suffisamment lumineux pour garantir la qualité des images associées aux interviews. La zone à couvrir est de 2 fois 15 mètres linéaire.

2.2.2 Configuration du Field Of Play et présentation sportive

La configuration sportive ne permet pas d'intégrer de scène spécifique à la présentation sportive. Le candidat devra intégrer à son offre les éléments suivants dans la présentation de son concept :

- Entrée des joueuses / joueurs : proposer un concept d'entrée de joueuse / joueurs avant l'annonce de chaque match. Le candidat devra proposer une solution technique et logistique pour matérialiser l'entrée des joueurs (tunnel, arche ou autre) ainsi que la prise en compte des flux.
- Phases finales : à compter du samedi 30 août, pour les phases finales de la compétition, chaque entrée de joueuse / joueur sera l'objet d'une mise en scène personnalisée. Le candidat devra proposer un concept incluant un scénario, une proposition technique et mise en œuvre logistique.

Important, les prestations liées à la présentation sportive proposées par le candidat ne devront pas avoir d'incidence sur la luminosité durant les matches.

2.2.3 Animations

La FFBaD attend du candidat une proposition d'animations à l'intention du public en accord avec le planning de compétitions.

Le candidat devra intégrer à son offre les éléments suivants :

- La FFBaD mettra à disposition sa mascotte et son comédien, des goodies et un canon à T-shirts.

La FFBaD souhaite privilégier un binôme de speaker homme et femme qui auront la possibilité de travailler en français et en anglais.

2.2.4 Ecrans

La FFBaD a identifié un besoin d'écran supplémentaire que devra intégrer le candidat dans son offre :

- Un écran de 15 à 20m² côté tribune nord
- Un écran extérieur pour la Fan Zone.
- Un écran dans le hall de l'adidas arena permettant d'afficher les résultats des matches en cours. Environ 8m².

2.2.5 Cérémonies

A l'issue de chaque finale, le dimanche 30 août 2025, aura lieu une cérémonie de remise de prix. Pour ce moment protocolaire, la FFBaD fournira au candidat les éléments suivants :

- Les drapeaux des différents pays (120x180cm). La FFBaD doit afficher dans la salle les drapeaux des nations participantes au championnat du monde. Le candidat pourra proposer une solution technique pour la mise en avant des ces drapeaux qui seront fournis par la FFBaD.
- Les fichiers digitaux des hymnes
- Prise en charge du podium protocolaire.

La FFBaD attend du candidat un concept de cérémonie complet, intégrant tous les éléments logistiques, techniques, humains, sonores...

2.2.6 Equipement des arbitres

Le candidat fournira pour chaque chaise d'arbitre un micro HF et son support. Une solution de secours sera prévue en cas de dysfonctionnement. Le son de tous les micros devra permettre techniquement d'être diffusé dans la salle.

2.2.7 Espaces et planning

Le candidat devra composer avec les contraintes techniques de l'adidas arena. La fédération recommande au répondant d'organiser une visite technique du site pour adapter son offre aux contraintes techniques. Cette visite technique se tiendra le mercredi 22 janvier de 10h à 12h. Le répondant devra informer la FFBaD de sa venue en précisant nom(s), prénom(s) et numéro(s) de téléphone des personnes présentes avant le vendredi 17 janvier à 12h.

- Régie : utilisation obligatoire de la régie de l'adidas arena 45 m²
- Stockage : aucun stockage de matériel n'est possible sur site, le répondant devra trouver une solution technique pour le stockage de son matériel (flightcase et autre ainsi que les véhicules techniques)
- Plans : La fédération met à disposition une première version de plan incluant la configuration sportive des terrains. Le candidat pourra se baser sur cette base pour dimensionner son dispositif éclairage et présentation sportive.

Planning d'installation (soumis à modification) :

- Jeudi 21 août 2025 : installation du matériel technique d'éclairage (rigg + lumière)
- Vendredi 22 août 2025 : installation du Field Of Play et de la logistique liée à la présentation sportive
- Samedi 23 et dimanche 24 août : calibrage technique possible à partir de 21h30. Le candidat devra transmettre dans sa réponse le planning précis d'installation et de répétition.
- Dimanche 31 août : démontage après la compétition aux alentours de 20h.

2.2.8 Budget

L'offre financière du candidat ne pourra excéder le montant de deux cent cinquante mille euros HT. (250 000€ HT)

Plusieurs options tarifaires pourront être présentées par le candidat.

Les hébergements et les repas du candidat seront pris en charge par la FFBaD du premier jour d'installation au dernier jour de démontage. Des repas chauds et assis seront mis à disposition sur le site de compétition pour les équipes du candidat retenu ainsi que la possibilité de prendre un repas à emporter. Les équipes du candidat seront logées en chambre single, dans un hôtel 2** à proximité du site de compétition. Le candidat précisera dans son offre le nombre de personnes à prendre en charge dans les besoins. Toute modification du nombre de personnes à prendre en charge sera soumise à validation de la FFBaD. La FFBaD se réserve le droit de refuser une modification.

Le candidat ne pourra pas proposer une solution alternative à cette prise en charge.

3. RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

3.1 Conditions

3.1.1 Contenu du dossier de consultation

La présente consultation se compose des documents suivants :

- Un règlement de consultation
- Le cahier des charges décrivant le détail du contenu des prestations attendues dans le cadre de ce lot unique

La FFBaD se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation au plus tard dix (10) jours avant la date de remise des offres. Se reporter à l'article 3.3.4 ci-dessous.

3.1.2 Communication du dossier de consultation

Le dossier de consultation sera disponible sur le site internet : <https://www.ffbad.org/actualites>

Les candidats intéressés pourront également recevoir le présent dossier de consultation en adressant une demande par courriel à l'adresse suivante : clement.grandamas@ffbad.org en mentionnant dans l'objet du courriel « Consultation – Programme de présentation sportive ».

3.1.3 Renseignements complémentaires

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation en faisant parvenir leur demande par courrier électronique à l'adresse suivante clement.grandamas@ffbad.org (objet : « Consultation – Programme de présentation sportive ») au plus tard le 15 janvier 2025 à 17h.

A réception de cette demande, la FFBaD se réserve le droit :

- De répondre au seul candidat concerné au regard du caractère confidentiel de la question et/ou de la réponse
- De communiquer la réponse apportée à d'autres candidats ou à tous les candidats qui ont manifesté un intérêt pour la consultation.

3.1.4 Echancier de la consultation

L'échéancier suivant précise, à titre indicatif, les principales étapes de la consultation :

ÉTAPES	ÉCHÉANCES
1. Lancement de l'appel à candidatures	05 décembre 2024
2. Date et horaire limites de remise des dossiers de candidature	31 janvier 2025 à 17h
3. Analyse des offres et entretien avec les candidats pré sélectionnés	Entre le 03 et le 12 février 2025
4. Décision d'attribution	A partir du 19 février 2025
5. Début d'exécution du contrat de prestation	7 avril 2025

3.2 Remise des offres

3.2.1 Contenu et forme du dossier de réponse

Le dossier de réponse doit être produit uniquement en format numérique et comporter deux sous-dossiers dans lesquels doivent être insérées les pièces suivantes :

a) Un premier sous-dossier comportant les pièces administratives suivantes (format pdf) et dénommé « PIÈCES ADMINISTRATIVES » :

- Une lettre de candidature signée par toute personne habilitée à engager le candidat et mentionnant les informations suivantes :
 - Nom ou raison sociale du candidat
 - Forme juridique du candidat (autoentrepreneur, indépendant, société...)
 - Siège social
 - Coordonnées téléphoniques et adresse mail d'un contact dédié à la consultation
 - Nom et fonction du représentant légal (le cas échéant)
 - Un extrait de kbis de moins de trois (3) mois (si applicable ou un document équivalent pour les entreprises domiciliées hors de France)
- Un document :
 - Précisant les effectifs et ressources humaines du candidat
 - Présentation des références du candidat
 - Indiquant les coordonnées bancaires (RIB ou équivalent pour les entreprises domiciliées hors de France)

b) Un second sous-dossier comportant les pièces suivantes et intitulé « PRÉSENTATION TECHNIQUE ET FINANCIERE DE L'OFFRE » :

- Présentation du concept et du modèle de présentation sportive proposé par le candidat
- Présentation de l'équipe déployée pour livrer l'événement (speaker, animateur, topeur...)
- Présentation technique des différents équipements déployés
- Une offre financière détaillée incluant les frais de personnel, les équipements et toute autre dépense associée.
- Calendrier de réalisation : planification des étapes de préparation, de montage, de répétition et de démontage.
- Engagements en matière de développement durable : démarche écoresponsable dans l'exécution des prestations.

3.2.2 Modalités de remise du dossier de réponse

Le dossier de réponse complet doit être envoyé à l'adresse : clement.grandamas@ffbad.org avec pour objet :

« Réponse à la consultation - Programme de présentation sportive »

Il incombe au candidat de s'assurer, par tous moyens susceptibles d'en faire la preuve, de la bonne réception de l'entier dossier par la FFBaD. A défaut, l'irrecevabilité de son dossier pourra lui être opposée par la FFBaD.

3.2.3 Négociation

La FFBaD aura à son libre choix la possibilité de :

- Négocier avec tout ou partie des candidats, sur la base des offres initiales, tant sur les caractéristiques techniques de l'offre que sur les aspects financiers ;
- Choisir le prestataire sur la base des offres initiales sans aucune négociation ;
- Solliciter des précisions sur les offres déposées y compris sur les conditions financières proposées.

Si la FFBaD décide de négocier avec un ou plusieurs candidats, conformément à ce qui annoncé dans la présente consultation, elle n'est pas tenue d'en informer l'ensemble des candidats.

3.2.4 Entretien et/ou audition

La FFBaD se réserve le droit de mener des entretiens avec un ou plusieurs candidats potentiels et/ou d'auditionner un ou plusieurs candidats ayant répondu à la présente consultation. Dans ce cas, le candidat concerné recevra une convocation par courrier électronique et il lui appartiendra de prendre ses dispositions dans ce sens.

3.3 Choix du prestataire

3.3.1 Analyse des candidatures

Tout dossier incomplet entraînera l'élimination de la candidature. Toutefois, la FFBaD se réserve le droit de solliciter le candidat concerné pour qu'il transmette le document manquant dans le délai que la FFBaD lui aura fixé. Les candidatures dont les dossiers demeurent incomplets après ce délai seront éliminées.

3.3.2 Analyse des offres

La FFBaD choisira librement l'offre la plus avantageuse techniquement et économiquement pour répondre à ses besoins. Pour ce faire, les propositions des candidats seront analysées selon une grille d'évaluation basée sur les critères suivants :

- Références du prestataire sur ce type de missions : 20%
- Profil et expériences des speakers/performers : 10%
- Equipe opérationnelle : 20%
- Vision créative et artistique sur les animations proposées : 25%
- Tarifs : 25%

La FFBaD est engagée contre toutes les formes de discrimination et de violences sexuelles et sexistes. A ce titre, un dispositif de signalement et de sensibilisation portant sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sera déployé durant les TotalEnergies BWF Championnats du Monde de Badminton 2025. Aussi, le prestataire devra, dans la mesure du possible, monter une équipe paritaire. Des documents de formation lui seront également remis pour sensibiliser ses collaborateurs présents sur place

3.3.3 Notification du choix et documents contractuels

Le choix du prestataire retenu pourra être notifié par courrier électronique. Suite au choix d'un prestataire, ce dernier et la FFBaD concluront un contrat de prestations de service pour une durée précisée à l'article 3.3.4 ci-dessous, reprenant :

- Les termes et conditions de la présente consultation ;
- Les termes et conditions de la proposition formulée par le candidat dans sa réponse ;
- Les échanges ultérieurs, le cas échéant, entre le candidat et la FFBaD.

3.3.4 Durée de validité des offres et durée du contrat

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres stipulées aux présentes. Un contrat de prestations de service sera conclu avec le prestataire sélectionné. Ce contrat entrera en vigueur le 7 avril 2025 et prendra fin le 1er septembre 2025. Le prestataire s'engage à maintenir son offre pendant toute la durée du contrat, y compris les conditions financières.

3.3.5 Frais de participation

Chaque candidat prend à sa charge tous les frais engendrés par sa participation à la présente consultation, y compris ceux engendrés par un entretien et/ou une audition dans les conditions de l'article 3.1.4 ci-dessus. Il ne pourra en aucun cas en demander le remboursement de la FFBaD et ce, quand bien même sa candidature ne serait pas retenue.

3.3.6 Sous-traitance

Le candidat retenu ne pourra pas sous-traiter l'exécution de ses prestations à un tiers de son choix, sauf s'il en a préalablement informé par écrit la FFBaD en précisant l'identité de ce sous-traitant et que la FFBaD a donné son accord exprès au recours au sous-traitant concerné. En cas de sous-traitance, le

candidat retenu se porte garant du respect par le sous-traitant des conditions d'exécution des prestations et de tout engagement pris à l'égard de la FFBaD.

3.3.7 Force majeure

En cas de survenance d'un cas de force majeure, tel que sans que cette liste soit exhaustive, une catastrophe naturelle, un attentat, une menace terroriste, une mesure administrative d'interdiction, une grève ou encore une épidémie, rendant impossible l'exécution des prestations, le prestataire sélectionné n'engagera pas sa responsabilité et aucune somme ne sera due par la FFBaD au titre de la non exécution des prestations.

Dans le cas où l'économie du contrat à conclure devrait être fortement modifiée, pour quelque cause qui empêcherait l'une des parties d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles, il est convenu que les parties se rapprocheront aux fins de négocier et de convenir, le cas échéant, d'un dispositif propre à rééquilibrer le contrat.

3.3.8 Loi applicable et compétence juridictionnelle

La présente consultation est soumise au droit matériel français, à l'exclusion de toute règle de conflit de lois. A défaut d'un règlement amiable, tout litige résultant de cette consultation relève de la compétence des juridictions françaises et plus précisément celles du ressort du siège social de la FFBaD.

3.4 contact

3.4.1 contact FFBaD

Clément GRANDAMAS

Fédération Française de Badminton

Tel : 06 50 39 37 57

Mail : clement.grandamas@ffbad.org